

**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux quatorze, le vingt mai
le Conseil Municipal de la Commune de
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Madame
MORIAUD Pascale, Maire.*

Conseillers en exercice	: 19
Conseillers présents	: 19
Conseillers votants	: 19

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 13 mai 2014

**PRESENTS : TRONCHON J. CHANTELOT C.
LEJEUNE S. BILLARD G. MOTTIER G.
FICHARD B. de PROYART A. MEYRIER M.
DENERVAUD M. CHEVRON F. MONTANES
A. ZANNI F. BRILL J. FOURQUES de
RUYTER S. ARNOUX R. DURET BENOUE N.
PORTAILLER J. GRONGNET G.**

Est élue secrétaire de la séance : LEJEUNE S.

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 20 MAI 2014**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 28 avril 2014.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été attribuées.

INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A DEMISSION :

Madame le Maire informe le Conseil de la démission de Madame Sophie CAMELOT reçue en Mairie le 5 mai 2014. Monsieur Gilles GRONGNET est installé en lieu et place de Madame Sophie CAMELOT

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES
SUITE A DEMISSION :**

Madame le Maire informe le Conseil que suite à la démission de Madame Sophie CAMELOT au sein du Conseil Municipal, il y a lieu de prévoir son remplacement aux commissions municipales.

Monsieur Gilles Grongnet est candidat aux deux commissions auxquelles faisait partie Madame Sophie Camelot

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de remplacer Madame Sophie CAMELOT par Monsieur Gilles GRONGNET aux commissions suivantes :

- Social, logement
- Enfance, jeunesse, scolaire

CCAS :

Suite à la démission de Madame Sophie CAMELOT au sein du Conseil Municipal, Madame le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de prévoir son remplacement au Centre Communal d'Action Sociale.

Madame Françoise ZANNI est candidate à son remplacement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, proclame élue Madame Françoise ZANNI, membre du conseil d'administration du CCAS.

FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES :

Suite à la démission de Madame Sophie CAMELOT au sein du Conseil Municipal, Madame le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de prévoir son remplacement à la Fédération Nationale des Communes Forestières, en tant que délégué suppléant.

Madame Martine MEYRIER est candidate à son remplacement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Martine MEYRIER, membre suppléant à la Fédération Nationale des Communes Forestières, en remplacement de Madame Sophie CAMELOT

CORRESPONDANT DEFENSE :

Monsieur Jérôme TRONCHON remplace Madame Sophie CAMELOT en tant que correspondant défense.

CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF AUX QUESTIONS SCOLAIRES ET ENFANCE :

Madame le Maire informe le Conseil que le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2143-2, prévoit que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil. Sur proposition du Maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le Maire. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Considérant qu'il est souhaitable d'associer et de consulter des personnes compétentes par rapport aux projets et décisions de la commune dans les domaines scolaire et de l'enfance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'instituer un comité consultatif aux questions scolaires et de l'enfance pour la durée du présent mandat ;
- Fixe sa composition à quatre membres ;
- Désigne Mesdames Giovanna BRAY, Nadia MOUTHON et Messieurs Samy BEN SLAMA, Sylvain CHAMPEAU, membres de ce comité consultatif ;
- Précise que ce comité consultatif pourra être consulté, à l'initiative du Maire, sur tout projet communal portant sur le scolaire et l'enfance

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur Jérôme TRONCHON, Adjoint au Maire délégué aux finances, informe le Conseil que les commissions finances et associations se sont réunies pour étudier les demandes de subvention le 12 mai 2014.

Les subventions ont été accordées aux seules associations qui en ont fait la demande et selon les mêmes critères que l'année précédente.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes aux sociétés et organismes d'intérêt général et local en 2014 :

Associations	2014
Alcool Assistance Haute Savoie Gaillard	50
Alzheimer Haute Savoie	50
Amicale des Aides à Domicile Thénières	150
Amicale Sapeurs-Pompiers Chens	1 200
Anciens AFN Chens	200
Ass Accidentés de la Vie - FNATH	35
Ass des Donneurs de Voix	50
Ass Des Gendarmeries Rhône Alpes LEGEND	50
Ass des Lieutenants de Louveterie	35
Ass des Paralysés de France - APF	35
Ass des Ports du Léman	7,95
Ass du Morillon Hôpital de Thonon	50
Ass Famille Traumatés Crâniens Chablais AFTC	50
Ass Formation Chien Guide CANHICAP	100
Ass Française contre les Myopathies - AFM	35
Ass Locomotive enfants atteints leucémie	100
Ass Nationale des Elus du Littoral - ANEL	343,74
Ass NOUS AUSSI adultes handicapés Vetraz	50
Ass Parents d'Elèves - APE Chens	3 000
Ass Parents d'Elèves des Cygnes Thonon - APEC	80
Ass pour la Sauvegarde du Léman - ASL	60
Banque Alimentaire de la Haute Savoie	210
CARCAJOU Douvaine	100
CECOF Ambérieux (école apprentissage CFA)	80
Centre Léon Bérard Recherche contre le cancer	50
CYNEMA Jeunes	13 485
De l'Ombre à la Lumière	35
Délégation Départ Education Nationale - DDEN	50
Ecole Privée Saint François Douvaine	900
Famille Rurale Douvaine	288
Groupe d'Interventions et de Secours - GIS 74	100

Groupement de Défense Contre la Grêle	710
Handisport Comité Départemental	50
Hôpitaux du Léman Equipe mobile Psychosociale	160
Jalmalv - Présence Chablais accompagnement fin vie	200
La Clac	380
Léman Aviron Club	1 500
Ligue Contre le Cancer Haute Savoie	50
Lycée les 3 Vallées	240
Lycée Saint François Ville la Grand	80
Maison Familiale Rurale de Margencel	160
Medes Sapcom	200
MJC Douvaine	1 820
Mutuelle Prévoyance Pers Communal	195
Prévention Routière	200
Secours Catholique Caritas	100

Monsieur Jérôme TRONCHON, membre de l'association, n'a pas participé au vote :

Ass Art et Culture - Granges de Servette	600
--	-----

Madame Martine MEYRIER, membre de l'association, n'a pas participé au vote :

Ass des Donneurs de Sang Bas-Chablais	500
---------------------------------------	-----

Mesdames Martine MEYRIER et Françoise CHEVRON, Messieurs Jérôme TRONCHON et Gilles BILLARD, membres de l'association, n'ont pas participé au vote :

Chens'Anim	2 000
------------	-------

Monsieur Angel MONTANES, membre de l'association, n'a pas participé au vote :

FC Léman Presqu'île	3 000
---------------------	-------

Monsieur Christian CHANTELOT, membre de l'association, n'a pas participé au vote :

Les Restaurants du Cœur	300
-------------------------	-----

Madame Françoise ZANNI, membre de l'association, n'a pas participé au vote :

Panier Relais Douvaine	900
------------------------	-----

Le total des subventions accordées s'élève à 34 374.69 €.

Monsieur Bernard FICHARD ne remet pas en cause les subventions qui viennent d'être votées. Toutefois, il propose que ces demandes soient examinées de manière plus approfondie l'année prochaine car il y a d'autres moyens d'aider une association. Pour exemple, la Commune sollicite régulièrement l'association Léman Insertion Environnement pour des travaux d'entretien sur la Commune et permet ainsi à des personnes de travailler.

Même si toutes les associations ont une bonne raison d'exister, il serait préférable de concentrer nos efforts sur les associations locales ou à l'occasion d'action ponctuelle aux sinistrés ou autres

MODIFICATION DES HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES :

Madame Ghislaine MOTTIER, Adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires, rappelle que par délibération n° 2014-02 du 21 janvier 2014, prise en application du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, le Conseil Municipal avait approuvé les nouveaux horaires scolaires pour la rentrée 2014.

Madame Ghislaine MOTTIER informe le Conseil Municipal que le nouveau décret n° 2014-457, publié le 08 mai 2014, permet de regrouper les activités périscolaires sur une seule après-midi dans le cadre d'un projet pédagogique de qualité ou encore d'alléger la semaine en réduisant le nombre d'heures d'école par semaine en répartissant ces heures sur les vacances scolaires.

Dans ce cadre, et après concertation avec les enseignants, Madame le Maire propose l'organisation suivante pour la rentrée 2014 :

1 – horaires scolaires – projet

Lundi – mardi – vendredi de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 45 à 16 H

Mercredi de 8 H 30 à 11 H 45

Jeudi de 8 H 30 à 12 H

2 – organisation périscolaire

Jeudi de 13 H 30 à 16 H 30.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire des écoles primaires et maternelles de la commune applicable à la rentrée scolaires 2014/2015, à soumettre à la DASEN.

Pour information, les activités périscolaires seront organisées le lundi après-midi à Messerry et le Mardi après-midi à Excenevex-Yvoire. Le prix proposé est de 2 €/enfant/semaine.

Les frais d'organisation et de personnel seront répartis entre les collectivités engagées avec Cynema Jeunes.

Cette organisation nécessite certaines décisions sur le fonctionnement du service de transport scolaire le mercredi matin (La Communauté de Communes du Bas-Chablais y est favorable), les tarifs de la garderie périscolaire et le temps de travail des assistantes maternelles qui effectueraient 42h/semaine.

Madame Nelly DURET BENOUE souligne que le transport scolaire est un service public dont la fréquentation risque d'augmenter avec les nouvelles constructions. La quote-part famille devra être augmentée en conséquence. Monsieur Grongnet précise qu'il s'agit de 5 à 6 000 € supplémentaires par an. Les familles qui rencontrent des difficultés financières auront toujours la possibilité de solliciter une

aide au Centre Communal d'Action Sociale. Madame Sophie FOURQUES de RUYTER confirme cette possibilité.

Concernant le tarif de la garderie périscolaire, il est proposé de revenir à un coût horaire avec une feuille de présence.

Du fait de l'accroissement du temps de travail des ATSEM, Madame DURET BENOUE propose de revoir le prestataire du marché nettoyage des locaux pour l'école maternelle. Madame le Maire répond que cette question avait été anticipée et que Madame MOTTIER doit rencontrer le directeur de l'entreprise.

Sur tous ces points, et après un long débat, Monsieur Bernard FICHARD propose de reporter les décisions à la prochaine réunion du Conseil, après que la commission scolaire ait fait une proposition.

Madame Ghislaine MOTTIER ajoute que la participation de l'Etat de 50 € n'est versée que pour les enfants qui fréquenteront les activités périscolaires toute l'année.

SUBDELEGATION AUX ADJOINTS DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 :

Madame le Maire rappelle au Conseil sa délibération n° 2014-36 du 08 avril 2014 portant sur les délégations consenties au Maire au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de
200 000 € HT pour les marchés de fournitures courantes et services
500 000 € HT pour les marchés de travaux ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce code ;
- intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle ;
- exercer, au nom de la Commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme.

Madame le Maire propose au Conseil qu'en cas d'empêchement, les décisions qui interviendront dans ce domaine délégué par le conseil municipal, seront prises par le premier adjoint, ou en son absence, par le deuxième adjoint.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

MODIFICATION DU POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL :

Madame le Maire rappelle au Conseil que par délibération n°2013-11 en date du 21 février 2013, le Conseil Municipal avait créé un poste de technicien territorial pour la nomination d'un agent suite à une promotion interne.

Considérant son départ en retraite imminent, Madame le Maire propose de modifier ce poste afin d'élargir les possibilités de recrutement à son remplacement, en créant un poste dans le cadre d'emploi des techniciens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le poste de technicien territorial en créant un poste dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

MODIFICATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF :

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'un poste est toujours ouvert au secrétariat de mairie. De même que pour le poste de technicien territorial, et pour les mêmes motifs, Madame le Maire propose de modifier ce poste en créant un poste dans le cadre d'emploi des Adjointes Administratives.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité modifie le poste d'Adjoint Administratif en créant un poste dans le cadre d'emploi des Adjointes Administratives ;

DECISION D'ADMISSION EN NON-VALEUR SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES :

- Madame le Maire présente au Conseil deux états d'admission en non-valeur des taxes d'urbanisme émises au nom de Monsieur CACCIAPAGLIA Raphaël suite à l'autorisation de construire délivrée par la Commune. Le montant des taxes irrécouvrées s'élève à 4 082 €.

Les poursuites engagées à l'encontre du redevable n'ont pas permis de recouvrer l'intégralité du montant des taxes. En effet, le comptable, malgré les recherches entreprises ne peut notifier valablement les actes de poursuites du fait de l'absence d'adresse réelle du redevable.

Au regard des diligences effectuées par le comptable, Monsieur le Directeur Départemental des Finances publiques se prononce favorablement à la demande d'admission en non-valeur présentée par le comptable.

Monsieur Bernard FICHARD précise que la procédure d'admission en non-valeur n'éteint pas la dette mais décharge le comptable.

Le Conseil Municipal, à 18 voix pour et une abstention (DURET BENOÛ) prononce l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible.

- Madame le Maire présente également au Conseil un état d'admission en non-valeur de la taxe d'urbanisme émise au nom de Monsieur DURIC Radinko suite à l'autorisation de construire délivrée par la Commune. Le montant des taxes irrecouvrées s'élève à 3 119 €.

Au regard des actions entreprises par le comptable chargé du recouvrement et de l'impossibilité de poursuivre le recouvrement au regard de la résidence de M. DURIC, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques se prononce favorablement sur le dossier d'admission en non-valeur présenté par le comptable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prononce l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible.

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS :

- Madame Françoise CHEVRON et Monsieur Aubert de PROYART ont assisté à l'assemblée générale de l'association L.I.E.N. (Léman Insertion Environnement) le 20 mai 2014. L'association a remercié la Commune pour ces différentes sollicitations. Cette association est très structurée et le personnel bénéficie d'un bon encadrement professionnel, médical et psychologique.

Toutefois, l'association connaît un fort taux d'absentéisme, 30 % chaque matin.

- Monsieur Aubert de PROYART a assisté à la réunion du SYMASOL le 14 mai 2014 organisée pour l'élection du bureau. Monsieur Gil THOMAS a été élu Président et Monsieur Jean NEURY, Vice-Président.

Un premier contrat de rivières transfrontalier du Sud-Ouest Lémanique a été réalisé entre 2006 et 2012 et s'est achevé avec un bilan satisfaisant mais encore insuffisant.

La politique de l'eau est au centre des préoccupations et le contrat de Territoire 2014-2019 traduit cette volonté de poursuivre le travail engagé qui englobe également la thématique «forêt». Il s'agit de sensibiliser les élus à la filière bois et mettre en œuvre la charte forestière.

Monsieur de PROYART souligne qu'un certain nombre d'opérations ont été réalisées par le Symasol sur la Commune de Chens. La réservation des roselières est garantie jusqu'en 2015.

- Monsieur Christian CHANTELOT, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, a rencontré les services de la Direction des Territoires avec Madame le Maire pour les permis de construire LUCHINGER et PASQUIER. Cette réunion a été constructive et a permis d'apporter des solutions aux architectes.

Concernant les travaux du giratoire, le délai d'exécution est respecté et les travaux devraient être achevés à la livraison des logements, mi juin 2014. Les remarques formulées par le syndic du lotissement «les Partey» ont été prises en compte.

- Madame le Maire et Madame Ghislaine MOTTIER ont rencontré M. DESGRANDCHAMPS, architecte du groupe scolaire, pour discuter d'un éventuel

agrandissement ou d'un nouvel aménagement d'ensemble des locaux. Sa proposition est de grande envergure et il serait souhaitable d'avoir d'autres avis.

Monsieur Bernard FICHARD propose de lancer une étude d'ensemble sur les infrastructures scolaires.

Madame Nelly DURET BENOUE demande à ce que soient vérifiés les droits de M. DESGRANDCHAMPS sur ses prestations intellectuelles.

Madame Ghislaine MOTTIER insiste qu'il faut étudier rapidement et sérieusement la question des locaux scolaires, d'autant que la salle «saumon» dans le bâtiment mairie ne semble pas répondre pas aux normes de sécurité pour accueillir une classe. Dans l'intervalle, il faudra peut-être envisager une installation type «Algeco».

- Madame le Maire a rencontré les commerçants le 20 mai 2014 qui souhaitaient s'entretenir sur les problèmes de stationnement au centre village. Madame le Maire informe le Conseil qu'un arrêté municipal a été pris pour interdire le stationnement le long de la rue de l'égalité, de la boulangerie jusqu'à la résidence des jardins du Lac, pour des raisons de sécurité.

Suite à cette réunion, Madame le Maire propose d'instaurer une zone bleue sur les places devant l'immeuble la résidence et sur le parking Duttil (excepté, les quelques places devant l'épicerie qui appartiennent à la copropriété). En effet, les occupants du nouvel immeuble «les jardins du lac» occupent ces places et gênent l'accès aux commerces.

Madame Nelly DURET BENOUE indique que les appartements sont petits et que, de ce fait, les garages sont bien souvent utilisés comme local de stockage. Les occupants se simplifient aussi en stationnant leur véhicule sur le parking Duttil, plus accessible.

Madame Sophie FOURQUES de RUYTER pense que le problème n'est pas lié à la taille des appartements mais au comportement des gens. En effet, les places extérieures de la résidence ne sont pas toutes occupées et sont parfois utilisées pour des travaux de bricolage ou autres. La difficulté est de faire respecter l'usage des places. Ce point sera abordé à l'assemblée générale prévue en septembre.

Après discussion, le Conseil Municipal est favorable à la mise en place d'une zone bleue devant l'immeuble de la résidence et sur le parking Duttil, entre 19h et 7 h, pour une durée maximum de 2h.

Les commerçants ont également soulevé le problème de l'accès aux toilettes publiques qui est actuellement interdit. Les personnes se rendent alors chez les commerçants. Il est demandé de réfléchir à une solution rapide sur ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Bernard FICHARD informe le Conseil que les genevois ont dit non au crédit de 3.1 millions de francs que le canton s'était pourtant engagé à verser à la France dans le cadre de la construction de l'agglomération franco-genevoise. 3.1 millions destinés à financer cinq parking relais du futur Ceva et de l'axe routier Thonon-Genève. Les genevois ont considéré que ces travaux devaient être à la charge de la France.

Cette décision nous oblige à engager une réflexion, avec le Conseil Général, pour le financement des parking relais réalisés ou à réaliser.

- Commission Communale des Impôts Directs :

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'après chaque renouvellement du Conseil Municipal, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire, de

huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants dans les communes de plus de 2 000 habitants.

Les commissaires sont désignés par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Madame le Maire soumet au Conseil la proposition qui sera adressée au Directeur Départemental des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition.

- Madame le Maire présente au Conseil une demande d'installation d'une friagerie sur le parking de la Mairie. Pour information, les commerçants, consultés sur ce projet, n'y sont pas favorables.

Monsieur Gilles GRONGNET estime qu'un commerce ambulant est un commerce et qu'il faut encourager cette démarche. La clientèle ne sera pas la même que dans un restaurant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'est pas favorable à l'installation d'une friagerie sur le parking de la mairie, mais accepte à 16 voix pour, une abstention (MONTANES) et deux voix contre (BENOU, MOTTIER) d'étudier les possibilités sur le secteur de Vereitre.

- Madame le Maire rappelle différentes réunions qui doivent se tenir dans le mois à venir :

- 21 mai : 70^e anniversaire de la rafle. Une cérémonie sera organisée à 18h.
- 22 mai : réunion du bureau de la Communauté de Communes du Bas-Chablais
- 26 mai : réunion du SIAC
- 27 mai : réunion du Symagev pour l'élection du bureau.
- 05 juin à 18h : Présentation du projet de Mairie par l'architecte

- Madame Françoise CHEVRON informe le Conseil que la promenade communale sera organisée le 22 juin en République du Saugeais dans le Haut Doubs.

Le premier Chens'Info sera distribué par la poste pour le 1^{er} juin.

- Madame le Maire informe le Conseil que le chalet «Castelli» a été mis à disposition de l'association Cynema Jeunes pour l'installation de leurs bureaux.

- La question du fonctionnement de l'éclairage public sera examinée à la réunion de l'agenda 21.

LE MAIRE
PASCALE MORIAUD